



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**DIRECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE**

Avignon, le 11 septembre 2013

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement du second degré

**Division de la scolarité**

Dossier suivi par  
Estelle CAPPELLO  
Téléphone  
04 90 27 76 91  
Fax  
04 90 27 76 79  
Mél.  
estelle.cappello  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

**Objet** : élections des représentants des parents d'élèves, des personnels et des élèves aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL)  
Année scolaire 2013-2014

**Références** : décret n° 2006-935 du 28 juillet 2006  
décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié (BOEN n° 29 du 22 juillet 2004)  
circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006  
circulaire du 30 août 1985 modifiée  
note de service ministérielle n° 2013-095 du 26 juin 2013 (BOEN n° 26 du 27 juin 2013)

Il convient, comme chaque année, de procéder au renouvellement des conseils d'administration des EPL. Les textes susvisés donnent toutes les précisions utiles relatives à l'organisation et au déroulement des différents scrutins.

## **1 - ORGANISATION DES SCRUTINS**

### **1.1 - Dates**

Afin d'harmoniser les opérations électorales avec celles du 1er degré et de donner aux élections des représentants des parents d'élèves tout le retentissement mérité, Monsieur le ministre de l'Education Nationale demande d'organiser les scrutins **le vendredi 11 octobre 2013 ou le samedi 12 octobre 2013**. Le respect de ces dates est impératif.

Les élections des représentants des personnels et des élèves peuvent intervenir à d'autres dates mais au plus tard le 19 octobre 2013.



## 1.2 - Listes électorales, candidatures

### 1.2.1 - Dépôt des candidatures

Pour tous les collèges électoraux, les déclarations de candidature signées par les candidats doivent être remises dix jours francs avant l'ouverture du scrutin. En conséquence, lorsque les élections sont prévues pour le vendredi 11 octobre, la date limite de dépôt des déclarations de candidature est fixée au lundi 30 septembre à minuit. Cette date est portée au mardi 1er octobre à minuit lorsque le scrutin a lieu le samedi 12 octobre.

### 1.2.2 - Personnels

Situations administratives particulières :

- personnels en congé de maladie ou de maternité : ils sont électeurs et éligibles.
- personnel en congé de longue maladie ou de longue durée : ils ne sont ni électeurs, ni éligibles.
- personnels non titulaires (assistants d'éducation et contrats aidés) : ils sont électeurs s'ils sont affectés dans l'établissement pour une durée d'au moins 150 heures annuelles. Ils ne sont éligibles que s'ils sont affectés dans l'établissement pour la durée de l'année scolaire.
- assistants d'éducation : ils sont rattachés au collège électoral des personnels d'enseignement et d'éducation.
- personnels titulaires remplaçants : ils sont électeurs dans l'établissement où ils exercent au moment du vote s'ils y sont affectés pour une durée de plus de 30 jours. Ils sont éligibles dans l'établissement où ils sont affectés pour la durée de l'année scolaire.
- personnels titulaires exerçant dans plusieurs établissements : ils sont électeurs dans l'établissement où ils effectuent la plus grande partie de leur service ; si la durée de leur service est répartie également entre deux établissements, ils sont électeurs dans l'établissement de leur choix. Ils sont éligibles dans les mêmes conditions.

### 1.2.3 - Parents d'élèves

Chaque parent est électeur et éligible conformément au décret et aux circulaires du 17 juillet 2004 qui modifient les élections des parents d'élèves et élèves dans les EPLE.

Le scrutin ne doit pas se résumer à un vote par correspondance ; la mise en place d'un bureau de vote est expressément prévue par les textes.

Toutefois, le vote par correspondance est admis et recevable jusqu'à la clôture du scrutin : au delà, il est déclaré "nul".

Les plis peuvent être acheminés soit par voie postale, soit par l'intermédiaire des élèves : l'enveloppe à l'adresse de l'établissement, contenant elle-même l'enveloppe du bulletin de vote, doit comporter, au verso, l'identification et la signature de l'électeur.

Cette année encore il est recommandé de fournir des enveloppes pré-affranchies aux électeurs pour l'acheminement de leur vote. Il ne s'agit aucunement d'une remise en cause du mode d'organisation mis en place jusqu'à présent ni d'une mesure d'ordre général. Il s'agit, en vertu du principe de gratuité, de répondre favorablement aux électeurs qui souhaiteraient disposer d'enveloppes pré affranchies pour exercer leur droit de vote. En tout état de cause, il est admis que le vote puisse être acheminé par l'élève dans le respect de la procédure définie dans les modalités du vote par correspondance.

Les parents d'élèves non constitués en association peuvent présenter des listes de candidats. Elles prendront alors le nom du premier candidat de la liste.

Les parents d'élèves de lycée scolarisés en classe post-baccalauréat sont électeurs et éligibles.



Les associations déclarées peuvent également présenter des candidats, qu'elles soient ou non habilitées.

Tant pour les personnels que pour les parents d'élèves, le nombre de candidats ne peut être inférieur à deux. Les listes peuvent comporter au plus un nombre de noms égal au double du nombre de sièges à pourvoir.

3/4

#### 1.2.4 - Absence de candidature

Lorsque, faute de candidats, le scrutin n'a pu être organisé, il convient de :

- rédiger le procès-verbal renseigné pour le nombre d'inscrits et de sièges à pourvoir, et en adresser une copie à la direction académique.
- établir un certificat de carence relatif au collège électoral concerné,
- faire état lors de la première réunion du nouveau conseil d'administration, de cette carence qui doit conduire à une réduction du quorum nécessaire. Cette situation sera dûment consignée au procès-verbal de la première réunion.

#### 1.2.5 - Sièges vacants

Si une liste a droit à un nombre de sièges supérieur au nombre de candidats qu'elle a présentés, les sièges demeurés vacants sont pourvus par des élections intervenant dans les mêmes conditions et n'excédant pas 15 jours.

## 2 - INFORMATION DES FAMILLES

Les familles doivent être renseignées sur les différentes instances où siègent les parents (conseils d'administration et conseils de classe), ainsi que sur l'organisation des élections de leurs représentants (les modalités du scrutin, la composition des listes et les différentes phases des opérations électorales).

Les associations de parents d'élèves peuvent prendre connaissance et obtenir copie de la liste des parents, à condition qu'ils aient donné leur accord exprès.

## 3 - COLLECTE DES RESULTATS

### 3.1 Elections des représentants des parents d'élèves

La procédure reste inchangée par rapport à la campagne 2012. Une saisie par internet vous permet de transmettre directement les résultats de votre établissement via l'adresse [www.elections.education.gouv.fr](http://www.elections.education.gouv.fr).

Vous disposez pour cela d'un numéro d'identifiant correspondant au code UAI de votre établissement et d'un mot de passe. La communication de ces paramètres sera effectuée par courriel, fin septembre, sur l'adresse fonctionnelle de l'établissement. Lors de la première connexion, vous serez invité à modifier votre mot de passe.

Du **11 au 16 octobre 2013 inclus**, vous pourrez accéder à l'application pour effectuer la saisie des résultats de votre établissement (taux de participation et répartition des sièges et des voix). Une seconde période, du 17 au 30 octobre 2013, sera consacrée à la rectification des résultats suite à la résolution des cas particuliers (recours, nouvelles élections) qui pourraient se présenter. Ces modifications seraient alors effectuées par les services de la direction académique.

Afin de vous aider dans la saisie de vos données sont joints une note ministérielle en date du 09 juillet 2013 ainsi que son annexe.



4/4

### 3.2 Elections des représentants des personnels et des élèves

Les résultats de chacun de ces scrutins doivent être communiqués à l'adresse électronique [ce.discol84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.discol84@ac-aix-marseille.fr) dans les trois jours qui suivent le dépouillement des bulletins, en utilisant les annexes ci-jointes (procès-verbal recto et verso pour chaque collège électoral). Même en l'absence de candidature à une élection, il est impératif de m'adresser le procès-verbal y afférent en indiquant le nombre d'électeurs inscrits ainsi que le nombre de sièges à pourvoir.

Enfin, je vous demande de veiller à la régularité des procédures, ainsi qu'à la transmission diligente des procès-verbaux à mes services.

**Signé par**

**Dominique BECK**

PJ :

- 1 ex. (à titre de modèle) de l'imprimé relatif aux déclarations de candidatures pour l'élection des représentants des parents d'élèves (annexe I)
- 1 ex. du procès-verbal des élections des représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé (annexe II)
- 1 ex. du procès-verbal des élections des représentants des personnels d'enseignement, d'éducation, de direction et de documentation (annexe III)
- 1 ex. du procès-verbal des élections des représentants des élèves (annexe IV)
- 1 ex. du procès-verbal des élections des représentants des parents d'élèves (annexe V)
- Note ministérielle du 09 juillet 2013 et annexe.

## **ELECTIONS 2013 2014 ( Mode d'emploi )**

### **PROCES-VERBAUX à remplir**

Vous nous renverrez les PROCES-VERBAUX par courrier électronique .  
1 exemplaire devra être établi et signé par le Président et les assesseurs  
Exemplaire que vous conserverez

Destinataire : [ce.discol84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.discol84@ac-aix-marseille.fr)

**DIRECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE**  
49, rue Thiers  
84077 AVIGNON Cédex 04

**ANNEXE I ELECTIONS DES REPRESENTANTS  
DES PARENTS D'ELEVES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Année Scolaire 2013 2014**

Nom, adresse, N° Etablissement, N° Téléphone

D.I.S.C.O.L.

**DECLARATION DE CANDIDATURES**

DENOMINATION DE LA LISTE

*Les soussignés certifient sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions requises pour être candidats et les remplir toutes.*

Ordre de présentation des candidats	NOM	Prénom	Classe(s) (2)	Emargement
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Ordre de présentation des candidats	NOM	Prénom	Classe(s) (2)	Emargement
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				

(1) S'agissant des listes présentées par des parents n'appartenant pas à une association, il y a lieu de faire figurer la mention "Candidats n'appartenant pas à une association" et le nom du premier candidat de la liste ( ex. Liste présentée par M. ....)

(2) Classe(s) fréquentée(s) dans l'établissement par l' (les) enfant(s) du candidat.



<b>6 PROCLAMATION DES RESULTATS PAR AFFICHAGE LE</b>		
		( indication obligatoire de la date )
<b>ONT ETE PROCLAMES ELUS CONFORMEMENT A L'ORDRE DE PRESENTATION DES CANDIDATS DE CHAQUE LISTE</b>		
Dénomination des listes	TITULAIRES Nom                  Prénom	SUPPLEANTS Nom                  Prénom

<b>7</b>	<b>OBSERVATIONS EVENTUELLES ( Joindre, le cas échéant, un rapport détaillé... )</b>	
	...du Président	...des Assesseurs

<b>8</b>	<b>BUREAU DE VOTE</b>
----------	-----------------------

Noms et signatures des assesseurs :

- |        |             |                                |
|--------|-------------|--------------------------------|
| - NOM: | Signature : | Fait à.....Le.....             |
|        |             | Nom et signature du Président, |
| - NOM: | Signature : |                                |
| - NOM: | Signature : |                                |
| - NOM: | Signature : |                                |

**PROCES-VERBAL à adresser :**

**en UN exemplaire à La direction académique de VAUCLUSE, sous le présent timbre,  
immédiatement après le scrutin.**

DIVISION DE LA SCOLARITE  
(D.I.S.C.O.L.)

## PROCES - VERBAL

DATE DU SCRUTIN

2	ETABLISSEMENT
<input type="checkbox"/>	Lycée, L.P, EREA
<input type="checkbox"/>	Collège - de 600 élèves
<input type="checkbox"/>	Collège + de 600 élèves
<input type="checkbox"/>	Collège avec SEGPA

4	LISTES	Nombre de candidats présentés	Nombre de suffrages obtenus
	F.E.N		
	S.E.F.E.N		
	F.S.U		
	S.N.E.S		
	S.N.E.T.A.A		
	S.N.U.I.P.P		
	S.N.E.P		
	S.G.E.N- C.F.D.T		
	S.N.A.L.C		
	C.N.G.A		
	S.N.C.L		
	C.G.T		
	F.O		
	S.U.D Education		
	listes d'union(1)		
	Non syndiqués		
	DIVERS		
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

(1) Les listes d'union" s'entendent par des listes intersyndicales à l'exception des listes regroupant uniquement des syndicats d'une même fédération (FEN, FSU par exemple ).

5

Nombre de sièges pourvus:

Le cas échéant, nombre de sièges à pourvoir par un second scrutin :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
PROCES-VERBAL		DECLARATIONS DE CANDIDATURES	
Réserves :	OUI	NON	OUI NON
Proclamation conforme :	OUI	NON	OUI NON

Suite au verso ...

**ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
COLLEGE ELECTORAL DES PERSONNELS  
D'ENSEIGNEMENT, de DIRECTION,  
D'EDUCATION et de DOCUMENTATION.  
Année scolaire 2013 2014**

1	Nom, adresse, N° Etablissement, N° Tél
N° Etablissement:	<input type="text" value="084"/>
Nom :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
N° Tél	<input type="text"/>

3	RESULTATS DU SCRUTIN
Nombre d'électeurs inscrits	<input type="text"/>
Nombre de votants	<input type="text"/>
Nombre de bulletins blancs	<input type="text"/>
Nombre de suffrages exprimés : S	<input type="text"/>
Nombre de sièges à pourvoir : N	<input type="text"/>
<b>QUOTIENT ELECTORAL</b> : S/N	<input type="text"/>

ATTRIBUTION DES SIEGES			
THEORIQUE			REELLE (2)
Au quotient électoral	Au plus fort reste	TOTAL	
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(2) Compte tenu du nombre de candidats présentés et (ou) de l'application si nécessaire de la règle relative à l'attribution d'un siège au candidat le plus âgé.



**ANNEXE IV**

**ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
COLLEGE ELECTORAL DES ELEVES  
Année scolaire 2013 2014**

**DIVISION DE LA SCOLARITE  
(D.I.S.C.O.L.)**

**PROCES - VERBAL**

DATE DU SCRUTIN

<i>Nom, adresse, N° Etablissement, N° Tél</i>	
N° Etablissement:	
Nom :	
Adresse :	
N° Tél	

2	ETABLISSEMENT
	Lycée, L.P, EREA
	Collège - de 600 élèves
	Collège + de 600 élèves
	Collège avec SEGPA

3	RESULTATS DU SCRUTIN
	Nombre d'électeurs inscrits
	Nombre de votants
	Nombre de bulletins blancs
	Nombre de suffrages exprimés :
	Nombre de sièges à pourvoir :

**ONT ETE PROCLAMES ELUS**

TITULAIRES		
Nom	Prénom	Classe

SUPPLEANTS		
Nom	Prénom	Classe

**PROCES-VERBAL à adresser :**  
**en UN exemplaire à la direction académique de VAUCLUSE, sous le présent timbre,**  
**immédiatement après le scrutin.**

# PROCES - VERBAL

**Nom, adresse, N° Etablissement, N° Tél**

N° Etablissement:

Nom :

Adresse :

N° Tél

<b>2</b>	<b>ETABLISSEMENT</b>
<input type="checkbox"/>	Lycée, L.P, EREA
<input type="checkbox"/>	Collège - de 600 élèves
<input type="checkbox"/>	Collège + de 600 élèves
<input type="checkbox"/>	Collège avec SEGPA

<b>3</b>	<b>RESULTATS DU SCRUTIN</b>
Nombre d'électeurs inscrits	<input type="text"/>
Nombre de votants	<input type="text"/>
Nombre de bulletins blancs	<input type="text"/>
Nombre de suffrages exprimés : S	<input type="text"/>
Nombre de sièges à pourvoir : N	<input type="text"/>
<b>QUOTIENT ELECTORAL</b> : S/N	<input type="text"/>

<b>4</b>	<b>LISTES</b>	Nombre de candidats présentés	Nombre de suffrages obtenus
	F.C.P.E	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	P.E.E.P	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	F.N.A.P.E	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	U.N.A.A.P.E	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Listes d'union	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Associations déclarées	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Listes de candidats n'appartenant pas à une association	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

ATTRIBUTION DES SIEGES			
THEORIQUE			REELLE (1)
Au quotient électoral	Au plus fort reste	TOTAL	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Compte tenu du nombre de candidats présentés et (ou) de l'application si nécessaire de la règle relative à l'attribution d'un siège au candidat le plus agé.

Nombre de sièges pourvus:

Le cas échéant, nombre de sièges à pourvoir par un second scrutin :

**5**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
PROCES-VERBAL		DECLARATIONS DE CANDIDATURES	
- Réserves :	OUI	NON	
- Proclamation conforme :	OUI	NON	
- Parvenues:	OUI	NON	
- Emargées:	OUI	NON	

Suite au verso ...

<b>6</b>	<b>PROCLAMATION DES RESULTATS PAR AFFICHAGE LE</b>			
	( indication obligatoire de la date )			
<b>ONT ETE PROCLAMES ELUS CONFORMEMENT A L'ORDRE DE PRESENTATION DES CANDIDATS DE CHAQUE LISTE</b>				
Dénomination des listes	<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom

<b>7</b>	<b>OBSERVATIONS EVENTUELLES ( Joindre, le cas échéant, un rapport détaillé... )</b>	
	...du Président	...des Assesseurs

<b>8</b>	<b>BUREAU DE VOTE</b>
----------	-----------------------

Noms et signatures des assesseurs :

- |        |             |                                |
|--------|-------------|--------------------------------|
| - NOM: | Signature : | Fait à.....Le.....             |
| - NOM: | Signature : | Nom et signature du Président, |
| - NOM: | Signature : |                                |
| - NOM: | Signature : |                                |